



# SOMMAIRE

Présentation du service.....	4
I. Le public .....	4
II. Les missions.....	5
III. La procédure d'accueil et les orientations.....	5
IV. La composition de l'équipe .....	5
V. La capacité d'accueil.....	5
VI. Les sources de financements.....	5
Activité .....	6
I. Les caractéristiques des personnes accueillies / accompagnées.....	8
1. Age des personnes accueillies.....	9
2. Origine géographique des personnes accueillies .....	9
3. Ressources à l'entrée.....	10
4. Accompagnement social.....	10
5. Axes d'accompagnement.....	10
6. Les Outils d'accompagnement .....	11
II. Les caractéristiques des personnes sorties du service / dispositif.....	12
Réalisations / Spécialités / Temps forts... de l'année .....	13
1. Déménagement du dispositif Veille Saisonnière :.....	13
2. La mise en place de la cuisine collective : .....	13
3. Moments conviviaux.....	14
Conclusions et perspectives.....	15

## PRESENTATION DU SERVICE

Ouvert en 2012 dans la continuité d'une veille saisonnière femmes seules et/ou avec enfants, ce dispositif d'hébergement d'extrême urgence accueille aujourd'hui 15 femmes isolées en continu 7jours/7 et 24h/24 avec présence éducative depuis octobre 2019 ; L'accueil 24h/24h a été possible grâce à la mutualisation avec la veille sociale familles qui ne s'est jamais arrêtée depuis le début de la crise sanitaire.

Depuis décembre 2020 le dispositif est situé dans les anciens bureaux de la DDTM, au 8 rue Bellevue à Lille dans le quartier de Lille Fives.

L'hébergement d'urgence est défini comme un accueil inconditionnel, sans sélection de publics et de courte durée. La situation d'urgence se définit par la notion de danger encouru. « *Il s'agit d'empêcher l'irréparable (la mort, la détérioration irréversible de la santé, l'entrée ou l'enfoncement dans un processus de désocialisation...)* »<sup>1</sup>. Il s'adresse « *à toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale* »<sup>2</sup>.

### I. LE PUBLIC

Toute personne majeure de sexe féminin, sans enfant, qui se trouve privée de logement et/ou d'hébergement et qui sollicite le 115 afin de trouver une solution d'hébergement. Aucune distinction de nationalité, langue, religion, ressources, handicap, ... ne peut être un obstacle à l'accueil au sein de l'hébergement.

*« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lorsqu'elle le souhaite jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins ou vers un logement adapté à sa situation. »*<sup>3</sup>

En France, 10% des personnes en errance sont des femmes. Les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent à la rue sont peu évoquées dans la littérature dédiée au sans-abrisme ainsi que dans les médias. L'année 2019 semble cependant marquer un tournant sur le sujet. Plusieurs campagnes autour de la précarité chez les femmes et plus particulièrement autour de la « précarité menstruelle » ont permis de mettre la question des femmes en situation d'errance au cœur de certains échanges. La situation de rue est un espace inadapté pour chacun cependant pour les femmes, elle est synonyme d'un risque potentiel d'agressions sexuelles, de grossesses non désirées, ... La situation de vulnérabilité est exacerbée, certaines femmes acceptent alors la protection de groupes ou de personnes leur permettant de se sentir plus en sécurité. Nous constatons cependant que cette sécurité n'est dans la plupart des cas « pas gratuite » et que les femmes doivent en contrepartie offrir des services sexuels, domestiques ou autres.

Le sans-abrisme chez les femmes est un sujet qui mérite une attention particulière car la prise en charge est différente sur certains points de celles des hommes. Les femmes semblent plus en peine à exprimer leurs difficultés, à expérimenter le lien de confiance avec les travailleurs sociaux. La notion de temporalité est un élément important à prendre en compte, il faut souvent plus de temps, de rencontres et d'échanges pour créer le lien et comprendre les raisons qui ont conduit ces femmes à une situation d'errance. Une fois ces préalables réalisés, le travail d'accompagnement social peut alors se mettre en œuvre.

---

<sup>1</sup> Extrait du 10<sup>ème</sup> rapport du haut comité pour le logement des personnes défavorisées décembre 2004.

<sup>2</sup> Article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles

<sup>3</sup> Article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles

## II. LES MISSIONS

L'hébergement d'urgence est souvent considéré comme un simple lieu de transit, de crise, un lieu où l'on ne reste pas. L'évolution des publics et de leurs besoins nous démontre le contraire depuis plusieurs années.

La loi garantit l'exercice des droits et des libertés individuelles. Elle assure à la personne accueillie « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins ». <sup>4</sup>.

Les différentes missions de notre hébergement sont :

- Mettre à l'abri et en sécurité en journée et la nuit dans l'attente d'une proposition d'hébergement stabilisé.
- Proposer un accès au confort vital et minimal par la mise à disposition de repas chauds, de petits-déjeuners le matin, l'accès à une douche et à des sanitaires.
- Démarrer un parcours d'hébergement, enregistrer un diagnostic SI SIAO.
- Proposer un accompagnement social global

## III. LA PROCEDURE D'ACCUEIL ET LES ORIENTATIONS

Le 115 est seul orienteur du public. Régi par l'inconditionnalité de l'accueil, le service accueille toutes les personnes qui lui sont orientées en admission directe, sans entretien préalable.

Lors de l'accueil, la personne est accueillie par un membre de l'équipe éducative. Ce premier entretien est l'occasion de présenter la structure, son fonctionnement, de faire signer le règlement intérieur, de prendre connaissance de données administratives et de prévoir une date de rencontre avec le travailleur social référent de la situation.

## IV. LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le service et l'équipe sont mutualisés avec le dispositif Veille Saisonnière Familles qui sont composés ainsi :

- Cinq auxiliaires socio-éducatifs
- Deux travailleurs sociaux
- Quatre surveillants de nuit
- Une secrétaire
- Deux cadres socio-éducatif (un pour la veille saisonnière et un pour le centre d'hébergement femmes seules)

## V. LA CAPACITE D'ACCUEIL

15 places sont mises à disposition du 115.

## VI. LES SOURCES DE FINANCEMENTS

Le service est financé par une dotation globale de l'Etat – BOP 177.

---

<sup>4</sup> Art. L311-3 du CASF

## ACTIVITE

### ❖ Taux d'occupation en 2021

Activité globale annuelle	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité autorisée	12	15	15	15	15
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365	366	365
Total personnes accueillies	69	86	63	40	23
Nombre de journées théoriques	4380	5475	5475	5490	5475
Nombre de journées réalisées	4014	5201	5445	5395	5291
Taux d'occupation	91,64 %	95 %	99,45 %	98,27%	96,63%
Durée moyenne de séjour en jours	58	60	86	135	230
Durée moyenne de séjour en mois	2	2	3	4,5	7,7

En 2021, le dispositif d'accueil d'extrême urgence a accueilli 23 femmes seules.

Le nombre de nuitées réalisées est de 5291, représentant un taux d'occupation de 96.63%. Ce taux d'occupation démontre qu'il y a eu peu de places restées vacantes sur 2021 ; ce qui, comme les années précédentes est révélateur d'un besoin réel de places pour les femmes seules.

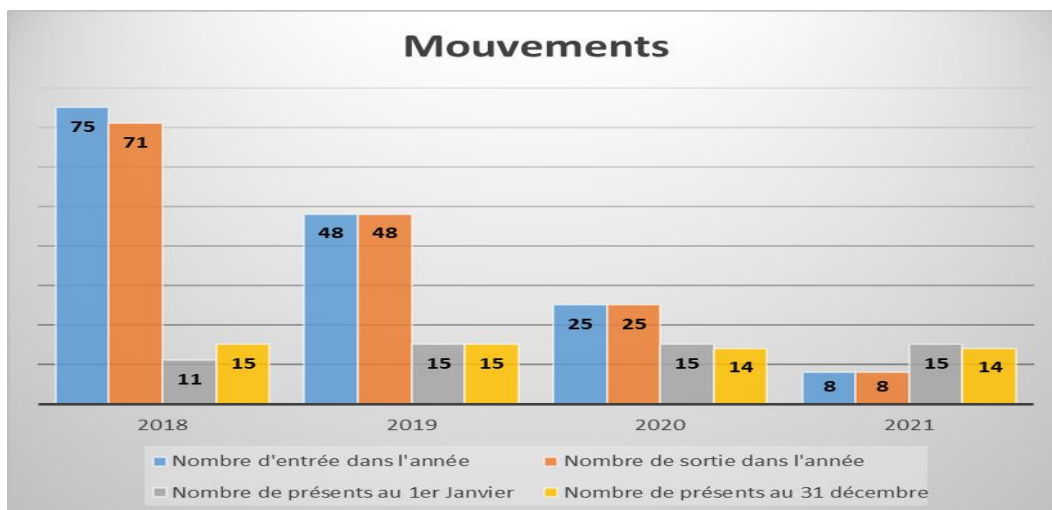
Le taux d'occupation n'est pas à 100% car il arrive que le 115 nous oriente une personne mais cette dernière ne se présente pas le jour même par exemple ou encore car les équipes du Samu Social réservent des places pour des profils de personnes très marginalisées le temps de les mobiliser vers l'hébergement. Ce faible taux (3.37%) de places vacantes témoigne de la situation d'urgence dans laquelle peuvent se trouver les femmes hébergées sur le dispositif.

### ❖ Mouvement sur le dispositif (entrées et sorties)

Mouvements de l'année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées dans l'année	58	75	48	25	8
Nombre de sorties dans l'année	58	71	48	25	8
Nombre de présents au 1er janvier	11	11	15	15	15
Nombre de présents au 31 décembre	11	15	15	14	14

Par ailleurs, nous observons que le nombre de personnes accueillies a diminué et la durée moyenne de séjour s'est rallongée en comparaison aux autres années. Nous pouvons faire l'hypothèse que la mutualisation avec la veille saisonnière, l'ouverture 24/24 du site et la mise en place d'un accompagnement social viennent expliquer le fait qu'il y ait moins de turn-over dans le public accueilli. Les femmes seules se maintiennent davantage dans le dispositif et se saisissent de l'accompagnement social proposé.

La durée moyenne de séjour est passée de 4.5 mois à près de 8 mois de 2020 à 2021.



Plus globalement et en comparant avec les années précédentes, on repère une nette diminution des mouvements sur le dispositif au cours de l'année 2021.

Cela s'explique aussi par l'accueil de femmes en situation administrative précaire voire bloquée, ou en demande d'asile. Aussi certaines personnes accueillies rencontrent des problématiques santé (souffrance psychique, addictions...) pas encore prises en charge par les partenaires médicaux. Lorsque la personne sollicite et/ou adhère au projet, une coordination de parcours se met alors en place en lien avec différents partenaires du secteur médico-social (CMP/CSAPA/SIAO/115...) afin de rendre cohérent la continuité du parcours et ainsi éviter toutes ruptures dans l'accompagnement global de la personne. De ce fait, le temps d'une orientation vers le soin et d'une stabilisation nécessitent du temps ce qui explique également l'augmentation de la durée de séjour.

#### ❖ Durée des séjours

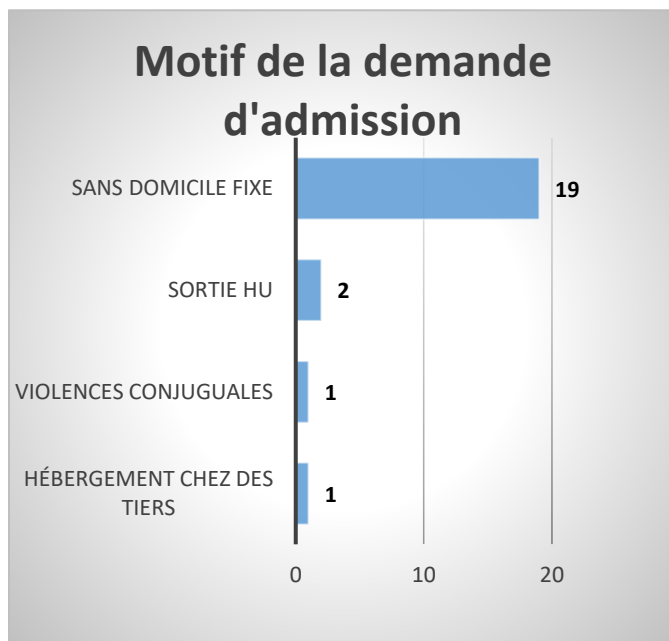
	2017	2018	2019	2020	2021
De 1 à 6 jours	16	16	0	4	0
7 à 14 jours	6	13	7	2	0
15 à 30 jours	10	7	6	4	1
1 à 3 mois	17	27	20	6	2
3 à 6 mois	5	8	19	3	5
6 à 12 mois	15	13	9	15	7
Plus d'un an	0	2	2	6	8
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>40</b>	<b>23</b>

Il convient de prendre en considération le manque de places d'hébergement en CHRS pour les femmes sur la métropole Lilloise, notamment pour celles qui ne sont pas régularisées et qui sont sans ressources.

Le partenariat et les commissions SIAO où toutes les structures d'hébergement sont représentées permettent une meilleure gestion des hébergements sur des sites correspondant aux demandes et aux besoins des personnes accueillies. En cela, la mutualisation avec le dispositif Veille Saisonnière a été une plus-value car elle a facilité les échanges avec les partenaires du secteur. Les femmes seules ont pu être mises à l'abri 24/24 et bénéficier d'une présence éducative et d'un accompagnement social. Les travailleurs sociaux qui accompagnent les femmes seules ont pu échanger sur les parcours,

les projets, les besoins dans le cadre d'un partenariat de proximité ; ceci étant moins évident en fonctionnement asilaire (ouverture en soirée de 17h30 à 8h30).

## I. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACCOMPAGNEES



Nous avons accueilli 23 femmes en 2021. 19 femmes vivaient à la rue ou en situation décohabitation, squat, ... au moment de leur admission. Pour les autres femmes accueillies, certaines vivaient au domicile conjugal qu'elles ont quitté suite à une séparation ou encore des violences conjugales. D'autres étaient hébergées en CHU qu'elles ont quitté suite à des problématiques de comportement, au non-respect du règlement par exemple ou encore suite à un souhait de leur part de quitter leur lieu d'hébergement pour différents motifs tels que des difficultés de cohabitation, un règlement trop contraignant, un site trop éloigné de leur emploi, ...

Au sein de l'hébergement nous observons

deux types de populations :

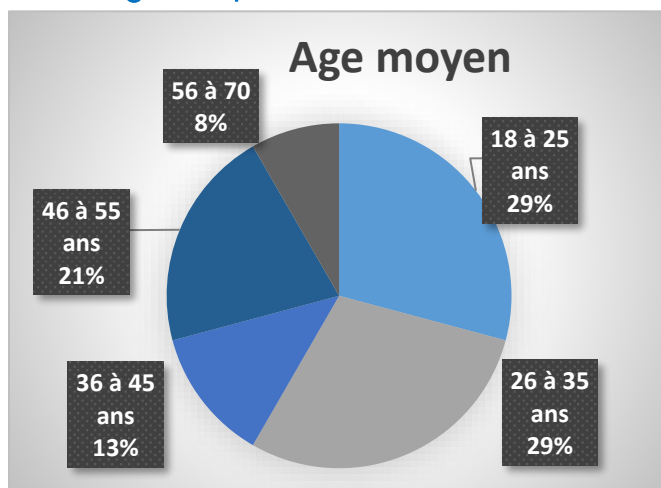
Les femmes traversant un parcours migratoire, elles sont pour la plupart en situation d'errance mais aussi et surtout d'attente. Une fois les démarches de régularisation effectuées (demande d'asile, titre de séjour, ...), elles n'ont d'autres alternatives que de « patienter » le temps que ces procédures suivent leur cours. Entre la demande initiale et les différents recours, certaines situations peuvent être en attente pendant plusieurs années.

Les femmes en situation régulière sur le territoire rencontrant pour la plupart des problématiques annexes à un manque d'hébergement. Les personnes retrouvant dans cette situation de manière exceptionnelle et inattendue ont, pour la plupart, facilement accès à des hébergements d'insertion. Les femmes qui restent sur le dispositif présentent des problématiques d'addictions et/ou de santé mentale. Il s'agit dans un premier temps de leur proposer une première réponse à des besoins primaires tels que se reposer, être mises à l'abri en journée et la nuit, prendre une douche. Ces femmes ont pour la plupart connu un long parcours d'errance ce qui entraîne parfois une rupture avec la société et les institutions. Après avoir répondu aux besoins primaires, c'est un travail d'écoute, d'échange et de mise en confiance qui s'engage afin de créer du lien dans le but de pouvoir construire un projet correspondant aux demandes et besoins de la personne. Parfois, il est nécessaire que la personne fasse plusieurs séjours sur le dispositif avant que ce travail puisse aboutir. Enfin, il arrive, à la marge, que certaines femmes accueillies soient dans une absence de projet. En général, celles-ci ne restent pas durablement, elles viennent se « poser », se reposer avant de reprendre leur route.

Ce sont deux types de prise en charge très différents tant sur le plan de l'accompagnement social que de celui de la posture professionnelle. Il faut ainsi parvenir à faire cohabiter des publics qui traversent des difficultés différentes.



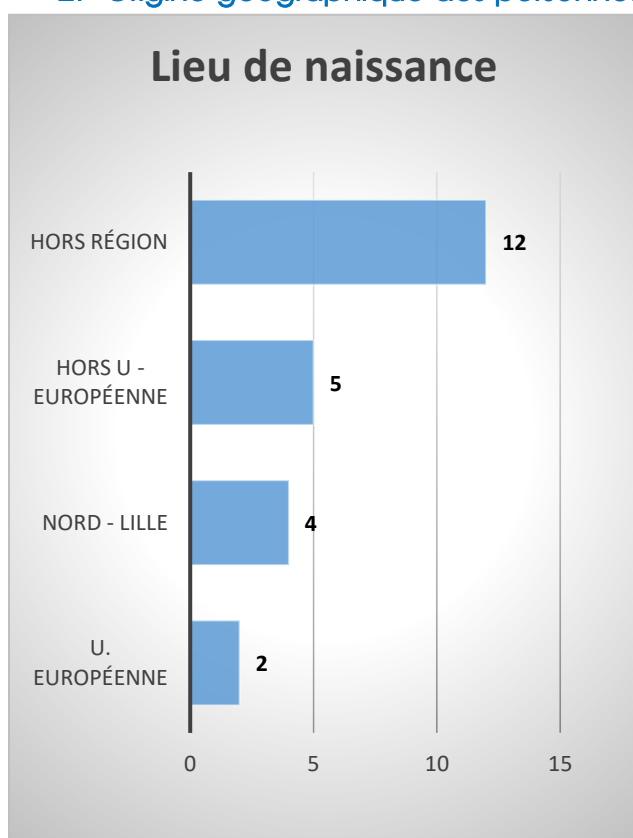
## 1. Age des personnes accueillies



Nous constatons que les femmes de 18 à 25 ans représentent 29% des personnes accueillies sur le dispositif. Typiquement ce sont des jeunes femmes ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance, et/ou en rupture familiale, ayant connu un parcours d'errance avant d'intégrer le dispositif.

Nous repérons également une forte proportion de femmes âgées entre 26 et 35 ans (29%).

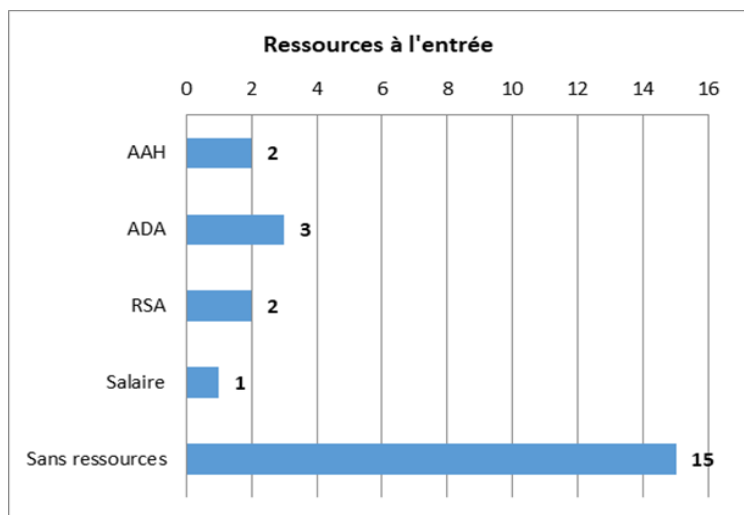
## 2. Origine géographique des personnes accueillies



Sur les 23 femmes accueillies, 22% sont originaires d'un pays Hors Union Européenne, 9% de l'Union Européenne, et 17% sont d'origine du Nord pas de calais et 52% Hors Région.

Ces chiffres sont représentatifs de la population accueillie et détaillée ci-dessus. 22% des femmes accueillies sont originaires de pays hors UE, elles sont pour la plupart en demande de régularisation ou déboutées du droit d'asile. Celles pour qui plus aucune démarche n'est possible sont souvent dans une inquiétude forte et justifiée en ce qui concerne leur devenir. Elles font en sorte d'être invisibles le jour afin de ne pas être repérées par les forces de l'ordre car le risque serait un retour au pays après un séjour en centre de rétention. C'est une vie faite d'angoisses, de vigilance et d'anticipation permanente. Les femmes pour qui la procédure est encore en cours, sont naturellement dans un autre état d'esprit.

### 3. Ressources à l'entrée



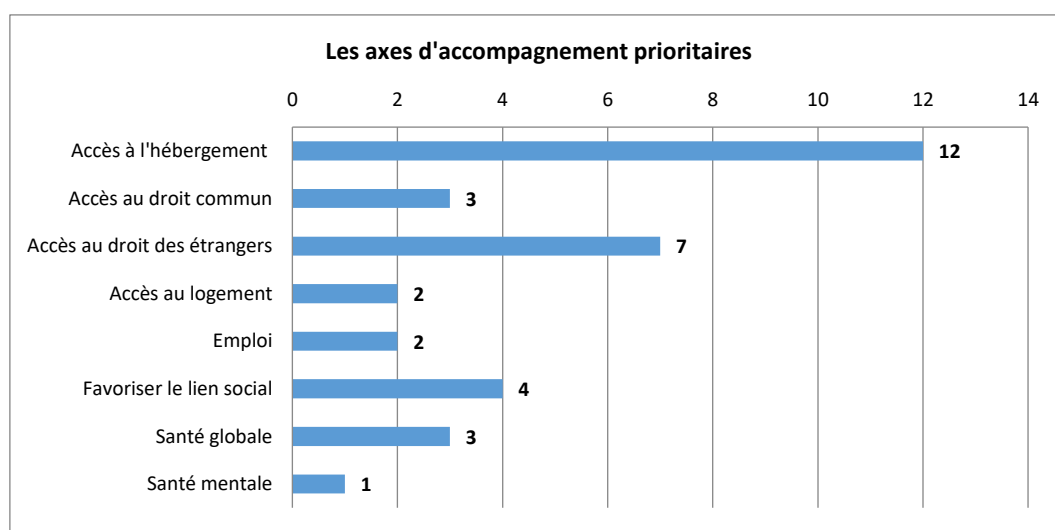
35 % des personnes hébergées n'ont pas de ressources. Cela s'explique par des personnes déboutées du droit d'asile n'ayant plus de droits sur le territoire, par des personnes n'ayant pas encore ouvert de droits à des prestations comme l'ADA par exemple ou encore à des personnes ayant des droits mais qui n'ont pas effectué les démarches nécessaires pour en bénéficier (demande de RSA, AAH, retraite, ...). 17 % des femmes accueillies sont bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH).

### 4. Accompagnement social

Depuis 2019, le dispositif CHU Femmes est mutualisé avec le dispositif Veille Saisonnière Familles. De ce fait, les femmes seules ont bénéficié d'un accompagnement social sur les champs d'intervention tels que :

- L'Accès à l'hébergement et/ou au logement (création d'un diagnostic SISIAO)
- L'Accès au droit des étrangers (permanences avocat au sein de l'Accueil de Jour)
- Favoriser le lien social,
- L'Accès au droit commun,
- La Santé globale,
- La Santé mentale,
- L'Emploi,

### 5. Axes d'accompagnement



La priorité de notre travail d'accompagnement au sein de l'hébergement est de permettre à chacune des femmes accueillies d'accéder à un hébergement stable. 52% d'entre elles sont concernées par cet axe prioritaire. L'accès aux droits des étrangers est le deuxième axe prioritaire sur lequel nous

travaillons dans le cadre de l'accompagnement (30%). Suivent le lien social (17%), l'accès au droit commun (13%), la santé globale (13%), l'accès au logement (8%), l'emploi (8%) et la santé mentale (4%).

## 6. Les Outils d'accompagnement

**Le dossier social d'accompagnement social** : des rencontres sont prévues avec le travailleur social référent de la personne afin de faire un point sur la situation sociale et les différents axes et objectifs de l'accompagnement.

**Les entretiens individuels** : des rendez-vous formels sont fixés par le travailleur social référent afin de faire un point d'étape sur la situation.

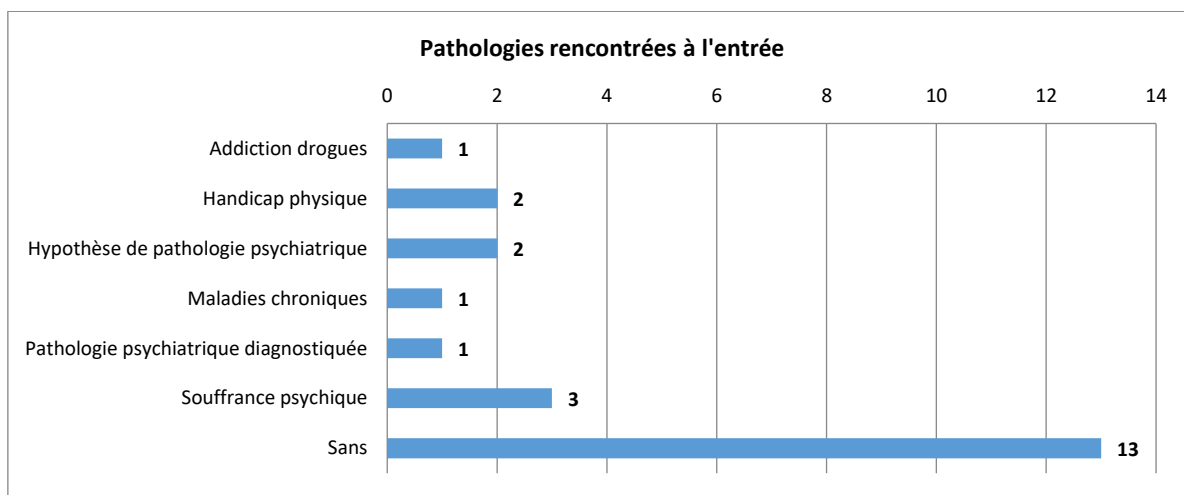
**Les réunions collectives d'expression** : Les réunions d'expression ont lieu avec les personnes hébergées et l'équipe et sont animées par la cheffe de service. Consciente de l'importance de la parole et de l'écoute, l'équipe met tout en œuvre pour qu'elles se vivent au sein de la structure. Ces temps de réunion sont un lieu d'échange convivial, d'expression libre et de propositions, outil pour les personnes hébergées d'informations ascendantes et descendantes. Le rôle de l'équipe est de susciter une dynamique afin de créer dans le collectif, une énergie qui amènera la personne accueillie non pas à subir mais à être partie prenante des actions menées : c'est un outil favorisant la citoyenneté et la responsabilisation de chacun.

**Le Règlement de fonctionnement** : il fixe les droits et devoirs de chacun pendant l'hébergement, il précise les voies de recours. Il est remis et signé lors de chaque accueil.

Les outils d'accompagnement permettent au référent et à la personne accueillie d'apprécier ensemble les solutions les plus adaptées et de les mettre en **lien avec le réseau partenarial**.

### ***Pathologies rencontrées au cours de l'année***

La création d'un nouvel outil statistique depuis 2019, permet d'évaluer en partie les situations de santé des personnes accueillies.



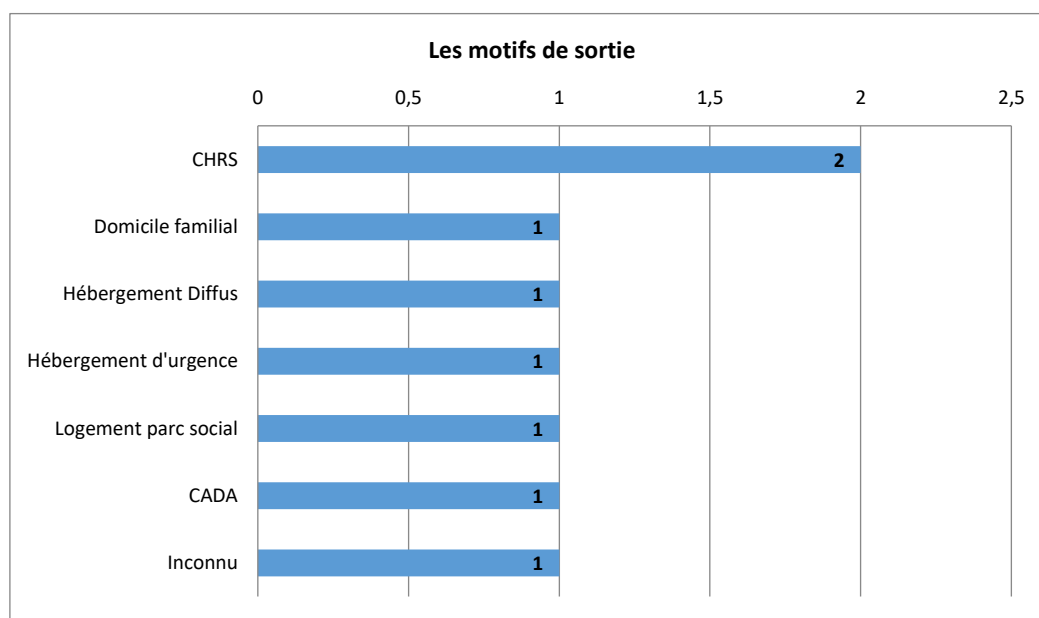
On constate qu'en 2021, près de la moitié (43%) des femmes accueillies présentent des soucis de santé. 26% sont en souffrance psychique (diagnostiquée ou non), 9% ont un handicap physique, 4% ont une maladie chronique (diabète) et 4% ont une addiction aux drogues.

Ce sont des situations complexes à accompagner. Tout d'abord car elles nécessitent une présence éducative accrue. Complexes, elles demandent une prise en charge adaptée et des moyens nécessaires pour accompagner la prise de conscience et le travail de stabilisation de la personne. Il arrive que ces femmes soient sans demande au-delà d'être en sécurité sur un lieu d'hébergement. Le temps est un préalable indispensable pour faire émerger des demandes, nous acceptons que certaines femmes soient dans une absence de projet, ce qui peut compromettre une entrée vers un hébergement d'insertion.

Nous travaillons en lien étroit avec le 115 et le SIAO afin d'être soutenus dans la prise en charge et l'orientation de ces situations.

## II. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SORTIES DU SERVICE / DISPOSITIF

### ❖ Sorties du dispositif



Attachés au principe d'inconditionnalité de l'accueil et au respect du principe de continuité des parcours, les personnes accueillies au sein de notre structure peuvent s'y maintenir jusqu'à ce qu'une orientation adaptée à leurs besoins soit proposée.

Sur les 8 femmes sorties du dispositif en 2021, 4 (soit 50%) ont accédé à un hébergement d'insertion ou d'urgence, 1 a intégré un CADA, 1 un logement social, 1 est retourné au domicile familial et enfin 1 qui est parti sans que l'on sache où.

On constate que comparativement aux années précédentes, il y a eu peu de sortie (proportionnelle aux entrées). Les femmes sorties du dispositif ont toutes eu une solution à la sortie plus ou moins stables. On peut faire l'hypothèse que l'ouverture 24/24 et la présence éducative ont favorisé le maintien des femmes seules dans le dispositif et ce, jusqu'à ce qu'elles aient une solution stable en sortant.

## REALISATIONS ET TEMPS FORTS DE L'ANNEE

### 1. Déménagement du dispositif Veille Saisonnière :

Au démarrage du dispositif en novembre 2019, les locaux occupés par la Veille Saisonnière étaient situés au 6 rue Auguste bonte. Au regard de la vétusté du bâtiment et des projets de réaménagement du site par Areli, bailleur social, nous avons été contraints de quitter les lieux.

Dès lors que le nouveau bâtiment a été identifié, l'équipe s'est mobilisée activement afin de déménager l'ensemble des résident-e-s et vider intégralement le bâtiment. Nous avons emménagé dans les bureaux de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) au 8 rue Bellevue à Lille (fives) le 15/12/2020. Il est à préciser que ce déménagement concernait les deux dispositifs mutualisés (Veille Saisonnière et Hébergement d'Urgence femmes seules) soit un effectif de 99 personnes.

Initialement destiné à l'occupation de locaux à usage professionnel, le bâtiment n'était pas adapté à des fins d'hébergement collectif. Néanmoins, des réaménagements ont pu être réalisés de façon à favoriser l'hébergement du public (installation d'une laverie, mise en place d'algécos « sanitaires » sur l'extérieur...).

### 2. La mise en place de la cuisine collective :

En 2019, à l'ouverture du dispositif, il avait été acté que les repas soient préparés et acheminés par la cuisine centrale de l'association. Très rapidement, les résidents ont verbalisé le souhait de cuisiner eux-mêmes. Néanmoins, ce projet n'était pas réalisable sur le premier site occupé. En effet, il était alors impossible d'installer l'équipement nécessaire pour ce faire.

Le projet d'installation d'une cuisine collective a été initié par l'équipe en mai 2021 puis réfléchi conjointement par les résidents et les salarié-e-s du dispositif VS/HU entre juin et septembre 2021. La mise en place de la cuisine collective a été effective fin septembre 2021.

Au regard d'un gaspillage important des plats préparés et acheminés par la cuisine centrale (gaspillage lié à des préférences alimentaires (majoritairement les résident-e-s, d'origines étrangères ont des préférences alimentaires très différentes des plats proposés/ les menus ne sont pas adaptés aux enfants (50% de l'effectif résidents dont une majorité de moins de 3 ans).

Face à ce premier constat, les pratiques "souterraines" étaient observées. En effet, les résidents cuisinaient dans leur chambre en utilisant des appareillages défectueux. Par conséquent, la sécurité du bâtiment était compromise et de multiples coupures d'électricité survenaient. Deux départs de feu avaient d'ailleurs été recensés.

Après avoir réfléchi en équipe autour des règles à mettre en place et à l'organisation générale, les résident-es ont été mobilisé-e-s dans la mise en place de ce projet.

#### ❖ Objectifs généraux :

1. Créer une ambiance conviviale et de partage avec les résident-e-s autour du repas.
2. Stopper la cuisine en chambre pour éviter tout risque entachant la sécurité du bâtiment/ des personnes
3. Permettre à chaque personne de cuisiner ce qu'elle souhaite réellement manger.
4. Eviter le gaspillage alimentaire.
5. Favoriser l'autonomie les familles

### ❖ Objectifs spécifiques/ opérationnels :

- 1- Instaurer des temps d'activités de cuisine et de pâtisserie pour favoriser la convivialité.
- 2- Retirer et stocker toutes les plaques électriques des résidents dans un espace de stockage sécurisé. (Restitution du matériel aux familles à leur départ). Installer des réfrigérateurs individuels afin que les denrées soient correctement stockées en chambre.
- 3-réorganiser l'espace cuisine en espace cuisine collectif (ajout de plaques+fours)
- 4-stopper l'acheminement des plats via la cuisine centrale/ être cohérent face au gaspillage
- 3- Distribuer des tickets services à chaque famille/ femme seule de façon à ce qu'elle puisse financer l'achat des denrées alimentaires (+ financer ses produits d'hygiène)

La mise en place de ce projet a nécessité l'achat de 28 réfrigérateurs « top » remis individuellement à chaque familles/ femme seule.

La remise de tickets service à chaque famille selon sa situation vis à vis des ressources a été validé par la direction de l'association afin de favoriser l'autonomie budgétaire. De ce fait, la distribution de kits hygiènes n'était plus nécessaire.

L'équipe constate aujourd'hui que ce projet est une réussite. En effet, il favorise un mieux-être et l'autonomie du public accueilli.

## 3. Moments conviviaux

### ❖ Halloween 31 octobre

Plusieurs objectifs étaient souhaités, d'abord l'organisation simple d'un moment collectif et convivial et le souhait que chaque enfant puisse se déguiser et profiter d'un moment agréable et amusant. Tous les enfants ont participé et étaient ravis de ce temps. Dans ce cadre, l'équipe a organisé des ateliers pâtisserie, des activités manuelles. Le stand maquillage a été une réussite. Par ces activités, l'équipe a pu travailler sur l'estime de soi et l'appropriation des lieux par les enfants avec l'implication des parents.



### ❖ Noël 2021

L'équipe a fêté Noël le 24 décembre avec les résidents en leur proposant un apéritif et une remise des cadeaux offerts par les associations « SOS Bébé » et « Les petits bagages d'amour ». Le 25 décembre, nous avons organisé des activités manuelles avec pour objectif de travailler la participation et l'investissement des parents, faire participer les adolescents, créer un moment convivial et travailler l'entraide inter générationnelle.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Un diagnostic du service a été réalisé en collaboration avec l'Association L'union en décembre 2019. Il a été présenté au conseil d'administration de l'Association Eole et a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées par le service : déficit financier important, accueil asilaire en inadéquation avec les valeurs associatives, pas d'accompagnement social au sein de l'hébergement, une solution de relocalisation bloquée ... L'ensemble de ces éléments conduisent la direction et le conseil d'administration d'Eole à se poser la question de la viabilité du service sous sa forme actuelle.

Ainsi, le diagnostic a permis de réécrire le projet Hébergement d'Urgence femmes seules, qui prévoit un accueil 24/24 et un accompagnement social. La mutualisation avec la veille saisonnière a permis cet accueil 24h/24h et la réalisation d'un accompagnement social.

Initialement le projet devait se développer sur la commune de Fâches Thumesnil avec le bailleur LMH. Mais suite à un changement d'organisation interne au bailleur, ce projet n'a pas pu aboutir.

Fin 2021, un travail d'identification de logements (en semi-collectif) a démarré sur les communes d'Haubourdin et Tourcoing en vue d'une stabilisation définitive du dispositif courant 2022.

L'année 2022 devrait donc être rythmée par de nouveaux déménagements accompagnés d'une restructuration du dispositif avec le maintien du fonctionnement 24/24 et une présence éducative renforcée.

L'hébergement d'urgence pour les femmes seules est un dispositif en évolution lié à son existence relativement récente, mais aussi à la difficulté de stabiliser le bâtiment. Nous ne pouvons que croire en ce projet, le faire vivre, le porter, sans cesse chercher à le faire évoluer, tant la nécessité ne fait qu'en être démontrée.